

CA_DEL230404_1

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

Convocation : 31/03/2023
**Affichage de la liste des
délibérations :** 07/04/2023

Membres en exercice : 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA
Présents : 12 Secrétaire : Isabelle DREVET

L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame
Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

ÉTAIENT ABSENTS

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;
Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

COMPTE DE GESTION 2022

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Après s'être fait présenter ;

- Le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes,

- Les bordereaux de mandats,
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Balance des opérations de l'exercice :

Section de fonctionnement

- Dépenses	983 527,38 €
- Recettes	883 484,63 €
- Résultat de l'exercice 2022	155 083,92 €
- Résultat 2021 reporté	255 126, 67 €
- Résultat cumulé de clôture 2022	410 210, 59 €

Section d'investissement

- Dépenses	0 €
- Recettes	6 147, 37 €
- résultat de l'exercice 2022	52 645, 27 €
- Résultat 2021 reporté	46 497, 90 €
- Résultat cumulé de clôture 2022	99 143, 17 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats de notre compte administratif de l'exercice 2021.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
12 VOIX POUR**

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ;

- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le président du CCAS,
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance
Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.